

Mme Péciaux, sur « le projet de consignation des bouteilles en plastique »

Mme Péciaux (PS). - Madame la Ministre, suite à la directive européenne relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement et qui impose l'incorporation d'au moins 25 % de PET recyclé dans les nouvelles bouteilles en plastique d'ici 2025, certains grands industriels du secteur boissons comme Spadel, jusque-là assez réticents, souhaitent réformer le système de collecte et de recyclage en introduisant la « consigne », système de recyclage évoqué dans la DPR.

La Fédération de l'industrie alimentaire belge, de son côté, entrevoit les nouveaux défis qui sont, d'une part, l'accroissement du taux de collecte hors domicile et, d'autre part, l'importance de disposer de matière recyclée de qualité dans les bouteilles, mais estime que ces deux défis pourront être relevés grâce au système de collecte et de recyclage actuel « sacs bleus élargis et Fost Plus ».

Selon Comeos, la Fédération belge du commerce et des services, l'introduction d'un système de consignes serait coûteuse à mettre en place – code barre belge, nouvelles machines de collecte, nouveaux centres de tri, et cetera. Ces derniers estiment le coût à 400 millions d'euros, ce qui, selon eux, fera augmenter le prix des boissons.

Actuellement, le système des sacs bleus vient d'être élargi et des marchés viennent d'être attribués en juin pour la construction de nouveaux centres de tri.

Quelle sera la position du Gouvernement wallon par rapport au choix de la consigne comme système de recyclage par les grands industriels de la boisson ?

Le Gouvernement wallon financera-t-il ce système parallèle alors que, selon certains acteurs, le système actuel semble porter ses fruits en matière de collecte et recyclage ?

À combien estimez-vous le coût répercuté sur le citoyen wallon ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, Monsieur le Député, le choix de s'orienter vers un système de consigne doit être réfléchi et des évaluations pointues doivent être menées, notamment en regard du système en place à ce jour.

Un projet pilote, comme vous le savez, de reprise des canettes retrouvées sur la voie publique a été mis en place dans 24 communes wallonnes. Chaque projet sera mené durant deux années. Les premiers projets ont démarré en janvier 2019. Une évaluation intermédiaire complète est attendue d'ici la fin de l'année. Les conclusions qui seront déduites des évaluations intermédiaire et finale nous apporteront une première piste de réflexion quant à l'opportunité du système de consigne.

Les trois Régions ont pris récemment la décision de passer de la collecte du PMC au P+MC. La priorité actuelle est de réussir ce passage au P+MC et de permettre à tous les Belges, à l'horizon 2021, de trier l'ensemble des déchets d'emballages en plastique.

En ce qui concerne la qualité, je pense qu'il s'agit d'un faux débat. Aucun élément ne laisse penser que la qualité des différents plastiques triés après l'introduction du sac P+MC dans les nouveaux centres de tri ultramodernes serait inférieure à celle obtenue en collectant séparément les bouteilles. De plus, le niveau d'exigence de Fost Plus quant à la qualité des balles triées est élevé. Le système actuel de collecte sélective via le sac bleu fournit une qualité du matériau PET transparent comprise entre 98,5 % et 99 % de pureté.

Il est important de souligner que, en fin de processus de recyclage, les matériaux, qu'ils proviennent de la collecte sélective ou du système de consigne auront in fine la même qualité, car celle-ci dépend des standards imposés par le client final. Ces standards sont, par ailleurs, sensiblement identiques.

M. le Président. - La parole est à Mme Péciaux.

Mme Péciaux (PS). - Comme j'ai presque envie de dire suite à la question précédente, on y reviendra.

Effectivement, je pense qu'il sera important d'avoir une évaluation de la mise en place du recyclage et des consignes faites au niveau des canettes, mais ce n'est pas pour demain.

Par contre, vous n'avez pas répondu à ma question sur le coût répercuté sur les citoyens wallons, mais je pense que l'on y reviendra aussi en fonction de l'évolution du dossier.